

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

Identification du produit

Code produit : 20063

ID No : P2006300

Nom du produit : **Acétone**

Identification du fournisseur/fabriquant

Société : VWR International SAS * 201, rue Carnot * F-94126

Fontenay sous Bois cedex, France Téléphone : + 33 (0) 1 45 14 85 00

Contact : Service Sécurité Produits : Téléphone : + 33 (0) 1 45 14 87 14 Télécopie : + 33 (0) 1 45 14 85 75

Numéro d'appel d'urgence: INRS : 01 45 42 59 59

Utilisations

Solvant organique pour usages généraux au Laboratoire et dans l'Industrie.

2. Composition/information sur les composants

Caractéristiques chimiques

Composé hydrocarboné cétonique pur.

Synonymes

Propanone, Diméthyle cétone.

Nom : Acétone

Numéro CAS : 67-64-1

Numéro Index CE : 606-001-00-8

Numéro CE : 200-662-2

Concentration : > 99 %

Formule brute : C₃H₆O

Masse moléculaire : 58,08 g/mol

3. Identification des dangers

Cette substance est réglementée en accord avec la Directive européenne 67/548/CEE, ses adaptations et ses annexes.

Danger(s) CE : F – Facilement inflammable ; Xi – Irritant

La substance et ses vapeurs sont facilement inflammables.

La substance et ses vapeurs sont irritantes en cas de contact avec les yeux.

L'exposition répétée à la substance sans protection peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

L'inhalation de vapeurs de la substance peut provoquer une somnolence et des vertiges.

4. Premiers secours

- En cas d'inhalation de vapeurs : Eloigner la victime de la zone dangereuse, la garder au repos et au chaud. CONSULTER UN MEDECIN en cas d'exposition prolongée.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant au moins 10 minutes. CONSULTER UN OPHTALMOLOGISTE.
- En cas de contact avec la peau : Laver abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements contaminés. CONSULTER UN MEDECIN en cas d'exposition prolongée.

- En cas d'ingestion : Si la victime est consciente, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau et faire boire de l'eau. Ne pas tenter de faire vomir (danger d'aspiration pulmonaire) CONSULTEZ UN MEDECIN.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques spécifiques

Inflammable. Vapeurs plus lourdes que l'air. Risque de formation de mélange explosible avec l'air dès la température ambiante.

Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée, mousse chimique, poudre chimique, CO₂.

Agent d'extinction déconseillé

Aucun

Equipements spéciaux de protection

Ne pas pénétrer dans la zone dangereuse sans appareil respiratoire autonome.

Indications annexes

Refroidir les récipients impliqués dans l'incendie en restant à distance de sécurité.
Eviter la pénétration des eaux d'extinction dans les égouts ou la nappe phréatique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Porter des vêtements de protection appropriés. Eviter de respirer les vapeurs / les aérosols. Supprimer toutes sources d'ignition.
Moyens de protection individuelle : voir section 8.

Mélanger le liquide avec une matière inerte absorbante, puis transférer dans un conteneur. Organiser la prise en charge par une société d'élimination des déchets. Laver le lieu du déversement avec de l'eau.

En cas de déversements importants, les liquides doivent être endigués avec du sable ou de la terre et être transférés dans des conteneurs de récupération. Tous les résidus doivent être traités comme des déversements de faible importance.

Ne pas évacuer les résidus ou les eaux de lavage dans les égouts ; risque d'explosion !

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Travailler sous hotte ou dans un local bien ventilé. Eviter l'accumulation de vapeurs et de charges électrostatiques. (mise à la terre en cas de transvasement)

Stockage

Conserver les récipients à température ambiante (recommandée entre 15 et 25°C)
Garder les récipients hermétiquement fermés, à l'abri du soleil, dans un endroit bien ventilé et à l'écart de toute source d'inflammation.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Valeurs Limites d'Exposition (françaises)

Valeurs indicatives :

Pour l'acétone VME : 1210 mg/m³ (500 ppm) (Valeur CE)

Mesures techniques de protection

Hotte aspirante ou ventilation anti-déflagrante.

Equipements de protection individuelle

Ils sont à adapter selon la quantité de produit manipulée.

Les gants de protection doivent être immédiatement changés dès qu'ils présentent un quelconque signe de dégradation.

Protection respiratoire: Masque à cartouche (en cas d'apparition de vapeurs ou d'aérosols.) Masque respiratoire autonome isolant (en cas de manipulation de grandes quantités.)

Protection des mains : Gants en caoutchouc butyle ou latex

Protection oculaire : Lunettes de sécurité

Mesures d'hygiène industrielle

Se laver les mains et le visage après travail avec le produit. Les vêtements contaminés devront être nettoyés avant réutilisation.

Ne pas inhaler la substance.

9. Propriétés physiques et chimiques

Indications générales

Aspect :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	fruitée

Indications concernant la santé, la sécurité et l'environnement

Point de fusion (°C) :	-95	
Température d'ébullition (°C) :	56	
Masse volumique (g/cm ³) :	0,79	
Viscosité dynamique (mPa*s) à 20°C :	0,32	
Solubilité dans eau :	Miscible en toutes proportions	
pH à 20°C :	5 - 6	(solution 40% dans l'eau)
Point d'éclair (°C) :	< -20	(coupe fermée)
Limites d'explosibilité : inférieure (% vol) :	2,6	
Supérieure (% vol) :	13	
Température d'inflammation (°C) :	465	
Pression de vapeur (hPa) à 20°C :	233	
Log coefficient de partage (octanol/eau) :	-0,24	(expérimentale)
Facteur de bio concentration :	0,7	

10. Stabilité et réactivité

Substance stable en utilisation normale. Eviter un fort réchauffement.

Matières à éviter

Les bases fortes (hydroxydes alcalins), les métaux alcalins, les agents oxydants (tels que peroxydes, acide nitrique, oxydes de chrome), les halogènes et hydrocarbures halogénés, l'aluminium en poudre, l'éthanolamine.

Produits de décomposition dangereux

Formation lente de peroxydes.

En cas d'incendie : voir section 5.

Autres données

Substance sensible à l'air et à la lumière. Substance incompatible avec certaines matières plastiques et le caoutchouc.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

DL₅₀ (voie orale, rat) : 5800 mg/kg

DL₅₀ (voie cutanée, lapin) : 20000 mg/kg

CL₅₀ (Inhalation, rat) : 76 mg/L /4 h

Test d'irritation oculaire (lapin) : irritation

Test d'irritation cutané (lapin) : irritation

Toxicité à long terme

Cette substance n'a pas, à notre connaissance, d'effets cancérigènes, mutagènes ou tératogènes.

Test de sensibilisation (cochon d'Inde) : négatif

Informations toxicologiques

- En cas d'inhalation de vapeurs : irritation des voies respiratoires. Résorption possible dans les poumons.
- En cas de contact avec la peau : faible irritation. Effet dégraissant amenant des crevasses, surtout en cas de contact prolongé.
- En cas de contact avec les yeux : irritation. Danger d'opacification de la cornée.
- En cas d'ingestion : irritation des muqueuses digestives, risque d'aspiration dans les poumons en cas de vomissements. Résorption dans le système digestif.

Effets systémiques :

- En cas d'inhalation des vapeurs : somnolence, torpeur.
- En cas d'aspiration pulmonaire : pneumonie chimique possible.
- En cas d'ingestion : troubles gastro-intestinaux.
- En cas de résorption : céphalées, nausées, salivation, vomissement, vertiges, narcose, voir coma.

Autres données

12. Informations écologiques

Biodégradabilité :

COD = 91% de biodégradation en 28 jours au test OCDE.

DBO₅ / 5 jour = 84% de DThO ; DCO = 94% de DThO ; DThO = 2,20g/g (DThO = demande théorique en oxygène)

DBO₅ / DCO = 0,89 (biodégradation facile si > 0,5)

Biodégradabilité facile

Bio accumulation :

Log de P(o/w) = -0,24 (expérimental)

Une bio accumulation n'est pas envisageable pour cette substance (Log P(o/w) < 1).

Effets biologiques :

Faibles effets nocifs sur les organismes aquatiques pour cette substance.

Effets écotoxiques :

Poissons : CL₅₀ (L. macrochirus) = 8300 mg/L /96 h

Crustacés : CE₅₀ (Daphnia magna) = 12600 mg/L /48 h

Algues : CI₅₀ (Sc. quadricauda) = 7500 mg/L /8 jours

Autres indications concernant l'écologie :

En cas de manipulation et d'utilisation adéquate, aucun problème écologique n'est à craindre avec ce produit.

13. Considérations relatives à l'élimination

Des résidus du produit

Les résidus chimiques sont généralement classés comme des déchets spéciaux et sont réglementés en fonction de leur utilisation.

Se renseigner auprès de l'autorité responsable pour l'élimination des déchets ou passer par une société agréée pour l'élimination.

Des emballages

Rincer soigneusement les récipients vides avant de les renvoyer pour recyclage.

14. Informations relatives au transport

Le produit est soumis aux prescriptions des règlements de transport internationaux ADR/RID, OMI/IMDG et OACI/IATA.

Numéro ONU : 1090

Classe : 3

Groupe d'emballage : II

Désignations officielles :

ACÉTONE

ACETONE

Polluant marin : non

Fiche Sécurité : F-E ; S-D

15. Informations réglementaires

Etiquetage selon les Directives CE

Cette substance est soumise à étiquetage en accord avec la Directive européenne 67/548/CEE, ses adaptations et son Annexe I.

Symbole(s) : F – Facilement inflammable et Xi – Irritant

Phrase(s) R : 11-36-66-67

Facilement inflammable

Irritant pour les yeux.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrase(s) S : 9-16-26

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute flamme ou sources d'étincelles – Ne pas fumer.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Mention sur l'étiquette :

« Etiquetage CE : 200-662-2 »

Réglementations nationales (françaises)

Code du Travail : Article R 231-51 et suivants

Tableaux des maladies professionnelles N° :84

Fiches toxicologiques de l'INRS N° : 3

Nomenclature I.C.P.E. N° : 1430 (stockage)

16. Autres informations

Motif de la révision

Modifications dans les sections 8, 12 et 15

Révision générale selon la Directive européenne 91/155/CE et ses modifications.

Remplace l'édition du : 03/09/2003

Version du : 22/07/2005

Date d'impression : 22/07/2005

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné à la date de cette mise à jour. Ces renseignements sont donnés de bonne foi. Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.